

Lundi 27 juillet  
2021, n°4



## Nous vous souhaitons un bel été !

### Dans ce numéro :

Ça se passe à Sermersheim	2
Point sur le budget 2021	4
Environnement, fleurissement & Cadre de Vie	8
Travaux	11
Vivre ensemble	12
Vie pratique	16
Agenda	18

Sermersheimois, Sermersheimois,

Vous vous souvenez que l'amélioration de la situation financière de notre commune ainsi que la réduction de sa dette sont deux des objectifs phares de la campagne électorale de 2020. Ce « blattel » est l'occasion de vous faire un point à mi-chemin de l'année 2021 sur notre budget et notre situation vis-à-vis de ces deux objectifs.

Ce nouveau bulletin, le 5e depuis notre élection est aussi une opportunité pour partager avec vous des informations sur différents chantiers ou projets sur lesquels travaillent ou ont travaillé les commissions municipales : fleurissement, éclairage public, bibliothèque partagée, etc...

Même si elle démarre doucement à cause d'une météo capricieuse, je vous souhaite de profiter pleinement de cette période estivale pour vous reposer et faire le plein d'énergie.

Le Maire, Fernand Willmann

## Une cérémonie du 14 juillet en petit comité

La situation sanitaire aura une nouvelle fois contraint l'équipe municipale à déposer la traditionnelle gerbe commémorative en comité restreint.



# Ça se passe à Sermersheim

## Bienvenue Cédric Heuer

Les élus et les employés de Sermersheim souhaitent la bienvenue à **Cédric Heuer** qui a rejoint l'équipe municipale le 13 juillet dernier.

Cédric travaillera aux côtés de Marie-France Haerel, notre secrétaire de Mairie. Cédric Heuer vit à Sermersheim et a été employé pendant de nombreuses années à la commune de Gerstheim notamment en tant que comptable.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une pleine réussite dans son nouveau poste.



## Sermersheim solidaire pour la défense de notre langue régionale : Mer rede elsassisch !

Le patrimoine culturel alsacien est plus que jamais en péril !

Malgré le grand succès du vote de la loi pour défendre les langues régionales le 8 avril dernier par l'Assemblée nationale, le Conseil constitutionnel a notamment censuré l'article portant sur l'enseignement immersif à la suite du recours déposé par 61 députés proches du ministre de l'Éducation nationale.



Sermersheim comme beaucoup d'autres communes s'est mobilisée le 29 mai dernier suite à l'appel du collectif « **POUR QUE VIVENT NOS LANGUES** » (plus d'informations sur [www.pourqueviventnoslangues.com](http://www.pourqueviventnoslangues.com)).

## DEFI J'Y VAIS : Sermersheim classé 6è dans la Communauté de Communes

Ce défi s'est adressé du 17 mai au 6 juin à tous les établissements scolaires, aux entreprises, aux associations et aux administrations de la région.

**Objectif du défi** : réduire l'empreinte carbone de nos déplacements, limiter le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air.



**Comment** : en comptabilisant le nombre de participants, le nombre de jours de participation et les kilomètres domicile/travail ou domicile/établissement scolaire parcourus en modes alternatifs.

Au niveau de la Communauté de Communes, les 14 écoles ont parcouru 18 345 kilomètres et ainsi évité le rejet de 3.670 kg de CO2.

L'école de Sermersheim s'est classé 6è de ce défi. Bravo !

## Retour sur les résultats des élections des 20 et 27 juin

Comme partout en France, l'abstention aura été à Sermersheim la grande gagnante de ces élections départementales et régionales du mois de juin. Avec près de 72% d'absentéisme au 1er tour et plus de 66% au second tour, notre commune est toutefois légèrement au-dessus des taux mesurés à l'échelle nationales et même de l'Alsace.

### Elections régionales (2eme tour)

#### Liste J. Rottner (UCD)

Liste d'union au centre et à droite

38,14 % | 90 voix

#### Liste L. Jacobelli (RN)

Liste du Rassemblement National

31,78 % | 75 voix

#### Liste B. Klinkert (DivC)

Liste divers centre

19,07 % | 45 voix

#### Liste E. Romani (UGE)

Liste d'union à gauche avec des écologistes

11,02 % | 26 voix

### Elections départementales (2eme tour)

#### Mme L. Muller-Bronn / M. D. Schultz (UD)

Binôme Union à droite

71,08 % | 177 voix

#### M. K. Diebold / Mme M. Hummel (RN)

Binôme Rassemblement National

28,92 % | 72 voix

#### Abstention

66,45 % des inscrits | 501

#### Votants

33,55 % des inscrits | 253



## Disparition à Sermersheim

C'est avec une certaine émotion que nous avons constaté la séparation de notre couple d'alsaciens qui décorait notre village depuis plusieurs mois dans l'Allée des Tilleuls.

Dispute conjugale ou kidnapping ? L'enquête avance...

D'un côté, le couple a toujours fait preuve d'un bonheur non dissimulé en arborant son éternel sourire. Et de l'autre, aucune rançon n'a été demandée jusque-là.

Notre équipe pencherait pour une nouvelle illustration de la bêtise et de la méchanceté. Que le ou les voleurs prennent grand soin de notre Alsacienne.

# La vie de la Commune

## Le budget primitif 2021 : maîtrise financière avant tout

**E**crire le budget primitif de l'exercice 2021, quasiment l'an 1 de notre mandat, n'a pas été un exercice facile. L'objectif que nous avons annoncé au moment des élections est bel et bien la maîtrise financière avant toute chose. De ce fait, des arbitrages ont dû être réalisés et des décisions prises. Différentes démarches ont été réalisées pour présenter un budget qui ne ferme pas la porte à des réalisations mais qui prend en compte la diminution de notre endettement ! Voici un tour d'horizon de ce budget primitif.

### Des dépenses de fonctionnement en nette hausse

De manière générale entre les résultats 2020 et le prévisionnel 2021, « on passe du simple au double ». Voici les principales explications :

- Au chapitre des achats nous avons pris en compte le fonctionnement du nouveau groupe scolaire et notamment le coût des fluides (électricité, gaz...) qui est plus que conséquent par rapport à l'ancienne école (budget 2021 à 73.000 € vs un réalisé 2020 à 44.845 €). Dans ce même chapitre nous avons réalisé l'acquisition de matériel nous permettant d'assurer des visioconférences eu égard à la situation de la pandémie (de nombreuses réunions se programment dorénavant sous cette forme, de même que des entretiens avec un certain nombre de structures comme le Centre de Gestion, par exemple)
- Les services extérieurs (budget 235.700 € vs un réalisé 2020 à 85.980 €) prennent en compte pour l'entretien nécessaire de la façade de la Mairie (remontées capillaires) pour un montant de plus de 20.000 € (pas logique pour une réfection qui date de 2016 !) ainsi que la réparation des fuites de la toiture de l'atelier municipal (pour un montant de 18.000 €). Nous y avons aussi inclus des travaux prévisionnels sur la zone de loisirs (végétalisation et reprise de la plateforme de jeu) pour un montant prévisionnel de 17.000 €. Enfin, les travaux dans l'ancienne salle périscolaire sont en cours et se font en régie interne (le coût prévi-

sionnel de matériaux est de l'ordre de 7.000 €).

- Dans les autres services extérieurs, nous avons pris en compte essentiellement des frais d'étude pour l'ancienne école mais aussi pour l'éclairage public en mode LED.
- Le chapitre des taxes est quasiment doublé car nous devons prendre en compte les taxes foncières issues du nouveau groupe scolaire dont nous devenons propriétaire pour partie (la partie périscolaire sera propriété de la Communauté des Communes pour l'euro symbolique)
- Au niveau des charges de personnel, l'augmentation vient de la nécessité de doubler le poste de Marie-France Haerel, notre dévoué secrétaire depuis de très nombreuses années qui partira en retraite cet été. Nous avons pris l'option de faire une embauche à niveau équivalent.
- Les charges financières seront en très légères hausses car nous avons réaménagés certains engagements financiers
- Sur le restant des postes, nous avons pris en compte l'amortissement de la participation à la construction du périscolaire ainsi que les charges exceptionnelles permettent surtout d'équilibrer le budget sur un montant entier.

*Ces dépenses de fonctionnement ont été calculées de façon « large ». Notre ambition est bien de les réduire au mieux mais certains postes sont d'ores et déjà incompressibles. Dans nos différentes démarches, principalement au niveau des achats, nous demandons deux à trois devis ce qui nous permet aussi de faire baisser certains prix !*

### Les recettes de fonctionnement : la stabilité des chiffres et un fort report de clôture

- Les recettes issues de la vente de bois sont la seconde recette financière derrière les impôts et taxes. Cette vente de bois, même compliquée, nous a toutefois permis une vente des frênes à un prix très intéressant. Nous avons pu « sauver les meubles » sur la vente de bois de chauffage dont c'était une première sous la forme d'une vente en ligne !

Nous devons dans les temps à venir gérer cette res-

source forestière de façon posée et efficace. C'est l'engagement que nous souhaitons prendre

- Nous espérons que l'Etat nous donnera un coup de pouce et notamment sur le fonds de la solidarité rurale, un fond qui dans le cadre du plan de relance national a été abondé dans ce but. Aurons-nous une belle surprise au final ?
- Pour votre information, la ligne « atténuation de charges » représente les salaires du personnel communal qui nous sont remboursés suite notamment aux arrêts de maladie de nos agents.

## Du côté des investissements : l'an 1 après la construction du nouveau Groupe Scolaire

*Exit les mouvements financiers relatifs au projet du Groupe Scolaire, nous revenons à la vie d'avant, celle ou l'un ou l'autre investissement doit être fait mais toujours avec surtout le souci de réduire au plus vite l'endettement de notre commune.*

### **Au chapitre des recettes : la baisse des recettes est à l'ordre du jour**

- Au chapitre des subventions, il reste à percevoir le reliquat des subventions du groupe scolaire pour un montant de 103.000 € (Région Grand Est, l'Etat avec la DETR et le sénateur Claude Kern)
- Le FCTVA (qui vous a été expliqué dans la Patte d'Oie) et la Taxe d'aménagement nous permettent aussi de compter sur des rentrées financières conséquentes, sachant que l'ensemble des recettes d'investissement est aussi piloté par le report des recettes d'investissement passées.

### **Dépenses d'investissement : place à quelques projets pour l'année 2021**

Au premier rang des dépenses figure le remboursement des emprunts. Les 580.000 € représentent le remboursement de 430.000 € sur la ligne de prêt de 850.000 € que nous devons en principe avoir remboursés en 2022. Nous y voyons aussi les effets d'une renégociation obtenue sur un prêt conséquent (voir ci

-dessous).

Concernant les investissements purs, voici les points prévus dans notre programme annuel :

- L'achat du terrain à la famille Lelarge dans le but d'agrandir le croisement Rue de la Chapelle / Rue des Remparts / Allée des Tilleuls
- Un reste à réaliser sur le groupe scolaire avec surtout l'attente des derniers décomptes généraux et définitifs des cabinets d'étude et d'architecte
- La mise en œuvre des travaux PMR (personnes à mobilité réduite) au niveau de l'église (phase d'étude et dépôt d'un dossier de subvention)
- Des travaux prévisionnels au niveau de l'ancienne école
- Une réserve pour la rénovation de l'éclairage public en LED
- Une enveloppe de réserve pour le matériel roulant de la commune (camionnette, tondeuse à main)
- L'informatisation de la commune pour permettre la dualité de poste au niveau du secrétariat et une gestion plus sécurisée du parc informatique et de ses sauvegardes
- La réorganisation structurelle du secrétariat de la Mairie (manque d'archivage, doublage de poste, accueil des administrés et des personnes handicapées, espace de travail séparé pour le.la futur.e secrétaire de Mairie)

### **Une décision importante a été votée : les remboursements de prêts**

Dans le cadre de l'orientation du budget primitif 2021 nous avons abordé la question de la réduction de la dette de la commune. Nous rappelons que la dette de la commune est contractée par les engagements financiers existants sur les réalisations faites dans les 20/25 dernières années, car certains prêts sont à très long terme.

**Objectif : réduire l'endettement, mais sans totalement empêcher les investissements nécessaires.**

Deux leviers s'offraient à nous pour répondre à notre engagement de campagne électorale et la réduction de la dette par habitant :

- Une ligne de prêt de 850.000 € avait été ouverte dans le cadre du projet de construction du groupe scolaire. Cette ligne de prêt était destinée à préfinancer les subventions qui nous sont octroyées pour le projet et aussi le remboursement du FCTVA. **Ce prêt est donc un prêt relais** qui doit se solder avec l'obtention de toutes les subventions et de tous les remboursements du FCTVA. En considérant que les dernières factures se paieront en 2021, la clôture du prêt doit se faire en 2022.

=> **La décision qui a été votée** : nous allons rembourser 50% de ce prêt dans le cadre du budget 2021. Le solde devra se régler en 2022 sachant qu'une partie des subventions a été utilisée pour les frais de la construction que nous avons appelés « hors marché » dans la Patte d'Oie. La somme qui sera remboursée est de 430.000 €.

- La construction de l'atelier municipal en 2012 a occasionné la signature d'un prêt portant sur 20 ans (jusqu'en 2032) ; il reste à ce jour 8 années de remboursement. Ce prêt nous coûte cher, car il a été négocié en son temps avec un taux à 5.15 % (TAG). Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le solde à rembourser était de 234.000 €. Nous avons rencontré le Directeur de l'organisme bancaire et étayer trois scénarii pour clôturer cet engagement financier (rachat total du prêt, rachat du prêt grâce à un dispositif du contrat de prêt, et réduction de la durée d'amortissement et de remboursement du prêt).

Le rachat total du prêt occasionnait des frais financiers qui seraient supérieurs au total des intérêts restant à payer ; cette solution n'était donc pas pertinente. Si d'aventure nous réalisons un prêt à taux plus intéressant, nous aurions d'ailleurs dû quasiment rembourser la valeur initiale du prêt de plus de 300.000 €.

La seconde solution consistait à rembourser le capital avec les subsides de subventions du groupe scolaire car les subventions initiales de l'atelier municipal ont été absorbées dans la gestion courante de la municipalité. L'organisme bancaire n'a pas validé ce scénario

ce qui est dommage car nous aurions alors pu rembourser l'intégralité du capital, sans payer aucun intérêts.

La dernière solution, proposée par l'organisme bancaire, est la réduction de la durée du prêt.

=> **La décision qui a été votée** : nous avons accepté la proposition de réduire la durée du prêt (qui est un dispositif accordé exceptionnellement par l'organisme bancaire) et réduire de moitié sa durée résiduelle, soit à 6 années (au lieu de 12). Au travers de cette opération qui doublera le part capital que nous remboursons annuellement, nous avons pu faire un gain sur les intérêts. L'opération permettra de gagner un peu plus de 40.000 € d'intérêts. Ceci est une économie appréciable pour la municipalité et une réduction accélérée de la dette.

Nous savons que le chemin pour réduire notre dette communale de façon significative et nous ramener dans un taux d'endettement comparable à des communes de taille similaire est encore long. Toutefois, nous essaierons encore en fonction des possibilités, de jouer sur un nouveau levier pour les investissements futurs portés dans notre profession de foi : l'utilisation de l'autofinancement

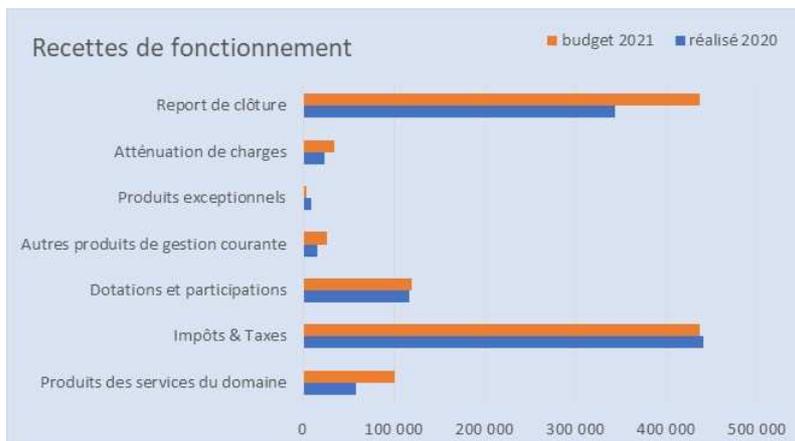
Comment ? En réduisant le plus possible les coûts de fonctionnement tout en espérant maintenir des recettes de fonctionnement stables. Ceci permettra de générer chaque année un excédent qui gonflera notre capacité d'autofinancement et qui pourra à ce moment-là financer les projets sans aggraver la dette de la commune.

Les tableaux et graphiques ci-contre montrent les niveaux du budget 2021 par rapport aux dépenses réelles de l'exercice 2020.

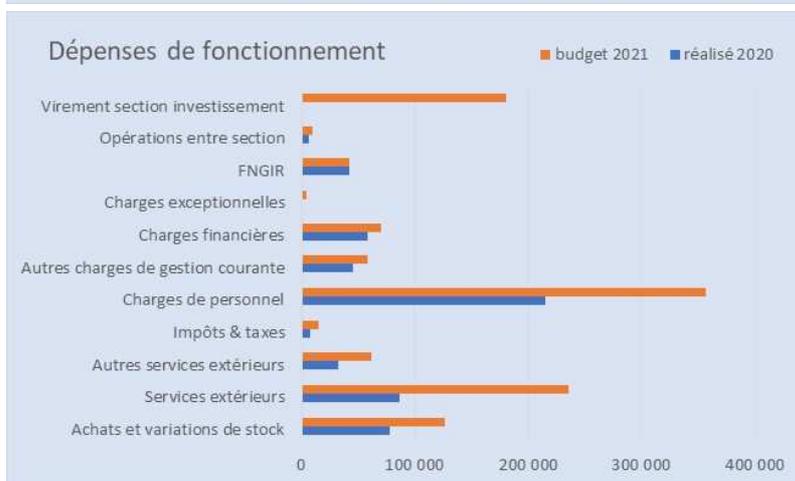
La partie du haut présente le budget de fonctionnement, celle du bas, le budget d'investissement.

## Budget de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	réalisé 2020	budget 2021
Produits des services du domaine	58 530	100 712
Impôts & Taxes	440 752	437 200
Dotations et participations	116 497	119 200
Autres produits de gestion courante	15 442	27 010
Produits exceptionnels	9 369	3 985
Atténuation de charges	24 270	35 000
<b>total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 008 764</b>	<b>1 160 000</b>

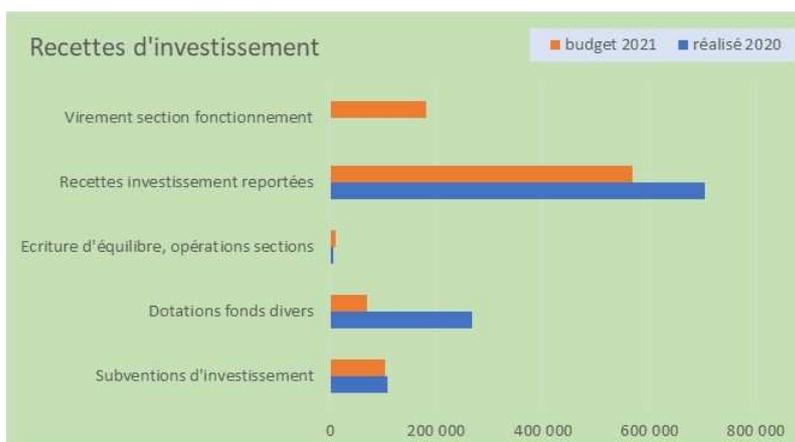


Dépenses de fonctionnement	réalisé 2020	budget 2021
Achats et variations de stock	78 058	126 500
Services extérieurs	85 980	235 700
Autres services extérieurs	32 827	61 500
Impôts & taxes	7 651	15 000
Charges de personnel	214 699	356 000
Autres charges de gestion courante	45 779	58 300
Charges financières	58 619	70 000
Charges exceptionnelles	0	4 740
FNGIR	42 260	42 260
Opérations entre section	6 000	10 000
Virement section investissement		180 000
<b>total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>571 873</b>	<b>1 160 000</b>

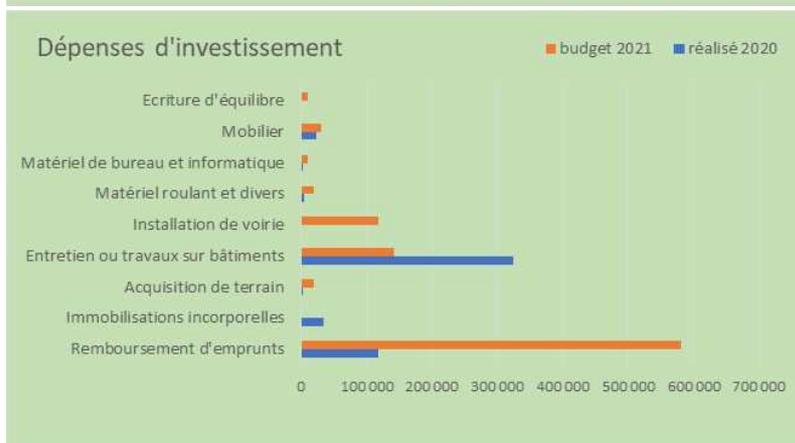


## Budget de investissement

Recettes d'investissement	réalisé 2020	budget 2021
Subventions d'investissement	107 380	103 126
Dotations fonds divers	267 187	68 844
Ecriture d'équilibre, opérations sections	6 000	10 000
Recettes investissement reportées	704 303	568 030
Virement section fonctionnement	0	180 000
<b>total des recettes d'investissement</b>	<b>1 084 870</b>	<b>930 000</b>



Dépenses d'investissement	réalisé 2020	budget 2021
Remboursement d'emprunts	117 673	580 000
Immobilisations incorporelles	34 533	0
Acquisition de terrain	1 116	20 000
Entretien ou travaux sur bâtiments	323 919	142 000
Installation de voirie	0	118 000
Matériel roulant et divers	5 394	20 000
Matériel de bureau et informatique	2 640	10 000
Mobilier	22 235	30 000
Ecriture d'équilibre	0	10 000
<b>total des dépenses d'investissement</b>	<b>507 510</b>	<b>930 000</b>



## Environnement, fleurissement & Cadre de Vie

Sermersheim va opter petit à petit vers une **gestion différenciée des espaces verts communaux** pour répondre aux enjeux multiples du développement durable. Cette gestion permettra :

- ◆ de favoriser la biodiversité des espaces naturels par la réduction du nombre de tontes et par la valorisation des déchets verts,
- ◆ de valoriser la diversité des paysages communaux,
- ◆ d'optimiser l'entretien d'espaces verts publics par la réduction du temps passé par agent et par la réduction des achats de produits phytosanitaires (pesticides) ainsi que par la diminution des quantités d'eau d'arrosage.

Afin de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, les « bonnes pratiques » instaurées par la commune sont :

- ◆ Privilégier le désherbage manuel ou mécanique,
- ◆ Choix de nouvelles plantations moins gourmandes en eau (vivaces),
- ◆ Utilisation de bâches horticoles pour limiter la pousse des plantes adventices et paillage des massifs avec des matériaux d'origine végétale ou minérale pour limiter l'évaporation de l'eau et réduire ainsi la consommation d'eau,
- ◆ Production de broyat pour le paillage,
- ◆ Production de compost.

La **gestion différenciée** consiste à ne pas appliquer à tous les espaces verts la même intensité et la même nature de soins (tonte, désherbage, arrosage...).

**Une nouvelle approche :  
la gestion différenciée des espaces verts**

**Ce mode de gestion permet de : réduire la consommation d'eau, réduire le nombre de tontes et préserver la biodiversité.**

Pour le service espaces verts, c'est l'opportunité d'organiser le travail de manière plus pertinente, en concentrant l'attention sur les sites qui en ont le plus besoin et en intervenant moins sur les sites naturels.

Par exemple, un « espace de prestige » à vocation horticole comme pour les bâtiments de la mairie et la MTL sera toujours entretenu avec une attention particulière (tontes et arrosages réguliers), alors qu'un « espace naturel » comme les bords de sentiers de randonnées ne seraient pas désherbés mais fauchés seulement une à deux fois par an.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS EN FONCTION DE LEUR CLASSIFICATION		
Types d'espaces verts	Entretien	Exemples
De prestige	Soigné	Mairie, Eglise, MTL et caveau
Traditionnels	Régulier	Cimetière, Aire de jeux, noue de l'école
Naturels	Extensif	Zone humide, bords de routes, plates-bandes fleuries dans le village et à la sortie du village
Sportifs	Intensif	Terrains de foot
Jardinières	Spécifique (arrosage)	Mairie, MTL

Le conseil municipal a pris la décision de remplacer petit à petit les massifs en pleine terre par des vivaces dans la rue des Forgerons, l'allée des Tilleuls, la rue de Kogenheim... Il n'est pas question de supprimer entièrement des plantations bisannuelles mais de compléter les espaces végétalisés et de créer ainsi un ensemble harmonieux tout au long de l'année. Ces nouvelles plantations viendront souligner et embellir les plantes bisannuelles maintenues.

Contrairement aux plantes bisannuelles et annuelles, une plante vivace est une plante capable de vivre plusieurs années consécutives. Les vivaces présentent l'avantage d'être économiques à l'achat et à l'entretien, faiblement consommatrices en eau, résistantes aux températures extrêmes (gel, sécheresse) et aux maladies... Certaines vivaces à feuillage persistant restent présentes au jardin toute l'année ; d'autres perdent leurs feuilles en automne et deviennent invisibles en hiver ; mais leurs racines subsistent sous la terre et leur permettent de repartir au printemps suivant.

**En raison d'une faible valeur ajoutée des produits de types paillages... par rapport à l'impact du coût du transport, le conseil municipal a décidé de mettre en place des achats « groupés » et mutualisés ces derniers pour plusieurs sites (nouvelle école, massifs dans tout le village et autour de la place de la Mairie et de l'Eglise...) et sur une période de 2 ou 3 ans.**

#### RECAPITULATIF DES COÛTS DE CES OPERATIONS :

Désignation	Coût TTC	Remarques
PAILLAGE MINERAL : pouzzolane, terres cuites	151.80 €	<b>Coût ponctuel</b>
PAILLAGE VEGETAL : mulch d'écorces, écorces de pins maritimes, écorces hachées de pin	807.38 €	Lieux : aires de jeux <b>Coût à amortir sur 2-3 ans</b> puis prévoir l'appoint
VIVACES	2538.52 €	Lieux : Mairie, MTL, massifs, caveau <b>Coût à amortir sur 10 ans</b>
TERREAU UNIVERSEL et TERREAU POUR GERANIUMS : 6 palettes	1353.99 €	Lieux : Jardins de Sermersheim, massifs, jardinières... <b>Coût à amortir sur 2-3 ans</b>
BORDURETTES		Lieu : l'espace entre l'église et le parking a été repensé : – pour délimiter l'espace carrossable du parking de la MTL et le cheminement piétonnier vers l'église – pour limiter l'entretien par les employés communaux sur et rehausser l'espace au sol laissé à l'abandon (présence de mousses, arbres morts, prolifération de mauvaises herbes en raison d'un faible ensoleillement, déjections animales ...) <b>Coût ponctuel</b>
SUBSTRAT (5 m3)	0 €	Lieu : espace devant l'église <b>Offert</b>
BACHE HORTICOLE		<b>Coût ponctuel</b>



## Environnement, fleurissement & Cadre de Vie (suite)

La traditionnelle tournée des maisons fleuries pour le concours de Fleurissement aura lieu le samedi 7 Août 2021.

Mr et Mme Stermann ainsi que Mr Pflieger Bernard, adjoint au Maire de Huttenheim feront partie du jury cette année.

Ce concours vise à récompenser tous les ans les meilleures actions collectives et individuelles de fleurissement. Cette opération est donc une incitation auprès des sermersheimois et sermersheimoises à fleurir leurs lieux de vie : maisons, fermes, jardins et plus globalement à participer à l'embellissement du village.

Concours Fleurissement  
7 août 2021



D'autres projets sont toujours en cours de préparation mais ont pris du retard à cause de la situation sanitaire actuelle. Aussi, pour répondre aux nombreuses demandes : "la bibliothèque n'est pas aux oubliettes".

Le projet de « **bibliothèque partagée** » part d'un constat simple : les particuliers possèdent des livres qu'ils ne lisent plus dans leur bibliothèque personnelle. Ces ouvrages sont souvent laissés à l'abandon, voire jetés. L'idée consiste à s'en servir pour échanger, prêter, donner, recevoir, emprunter et mettre à disposition gratuitement pour tout un chacun basé, en misant sur la confiance des citoyens.

Cette bibliothèque sera installée à l'abri des intempéries entre l'Eglise et la Boulangerie d'ici quelques semaines.

Cet emplacement verra également la concrétisation d'un autre projet : celui de la mise en place de **boxes réfrigérés** permettant l'achat de divers produits fournis par plusieurs producteurs locaux.

Il y aura la possibilité d'avoir des produits frais des fermes avoisinantes, des produits de boucherie, d'épicerie, de commerçants ou restaurateurs. Ces produits seront stockés dans des casiers avec paiement en libre-service 24H/24H.

Une bibliothèque partagée  
et des boxes réfrigérés

« La patience c'est accepter calmement que les choses arrivent, dans un ordre parfois différent de celui qu'on espérait... »  
(David G Allen)

## Travaux

### Arrêté temporaire portant sur la circulation et le stationnement

Afin de permettre à la société ORANGE la réalisation de travaux d'aiguillage de fibre optique dans des conduites souterraines et des fourreaux déjà existants, la circulation et le stationnement seront règlementés : **Rue de Kogenheim, Place St-Jean Baptiste, Rue du 1er Décembre, Allée des Tilleuls.**

Les restrictions sont les suivantes : rétrécissement de la chaussée, stationnement interdit, vitesse limitée à 30 km/h, interdiction de dépasser.

Les travaux démarrent le 12 juillet pour une durée prévue de 30 jours.

**Retrouvez tous les arrêtés sur la site internet de la commune ([www.sermersheim.fr](http://www.sermersheim.fr)) :**

- Dans le cadre de la remise à jour du site internet, l'équipe municipale a numérisé et mis en ligne tous les arrêtés municipaux depuis 1998.
- Les comptes rendus du Conseil Municipal sont également disponibles sur la même page.

### Réhabilitation du puits de Kogenheim par le SDEA

Après le dessablage du puits de l'EICHELBERG en 2020 et le rechemisage du puits de ROSSFELD cette année, les travaux se poursuivent avec le dessablage du puits de KOGENHEIM.

L'ensemble des opérations ont réalisées entre le 14 et le 30 juin : Arrêt du puits Pompage d'essai avant travaux, Dessablage et brossage, nettoyage, remontage, désinfection au chlore



### Réparation des lignes électriques et exploitation des lignes ferroviaires par ENEDIS

Les 9 et 10 février 2020, la tempête CIARA qui a traversé l'Europe entière, a mis à mal la ligne 20.000 volts qui surplombe la voie ferrée entre Sermersheim et Kogenheim.

Pour pouvoir mener les réparations, la coordination entre ENEDIS et la SNCF est nécessaire. Les travaux, débutés le 8 avril, se sont terminés dans la nuit du 14 au 15 avril par le passage au-dessus des voies alors que la SNCF avait arrêté la circulation des trains de 23h à 4h du matin.



# Vivre Ensemble

## Peut-on promener son chien sans laisse ?

**Cas général : vous devez tenir votre chien en laisse s'il présente un danger pour les personnes.**

Le règlement sanitaire départemental prévoit généralement que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

Le maire peut aussi interdire l'accès de certains lieux aux chiens même tenus en laisse. Ces mesures sont affichées à l'entrée des jardins publics par exemple.

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

Un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau.

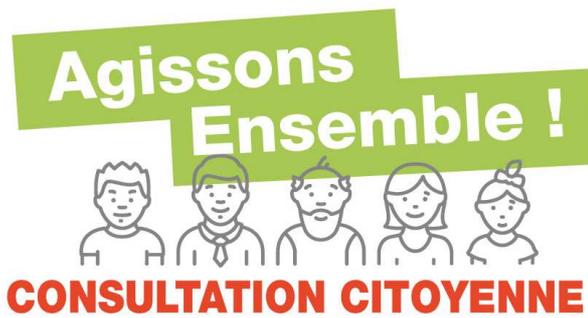
Un chien est aussi considéré en état de divagation s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation. Cela ne s'applique pas au chien qui participait à une chasse s'il est démontré que son propriétaire a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

**Au printemps, tenir son chien en laisse n'est en réalité pas qu'une simple recommandation, c'est une obligation indiquée par l'arrêté du 16 mars 1955, toujours en vigueur : "dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin".**

Comme le rappelle l'ONF : « la divagation des chiens durant le printemps constitue ainsi une infraction qui peut donner lieu à une verbalisation et une amende allant jusqu'à 750 euros. Pour aller plus loin, l'office a mis en place une charte à destination de tous les usagers de la forêt avec une dizaine de recommandations pour s'y aventurer sans perturber les milieux fragiles. »





## Plan Climat Air Energie

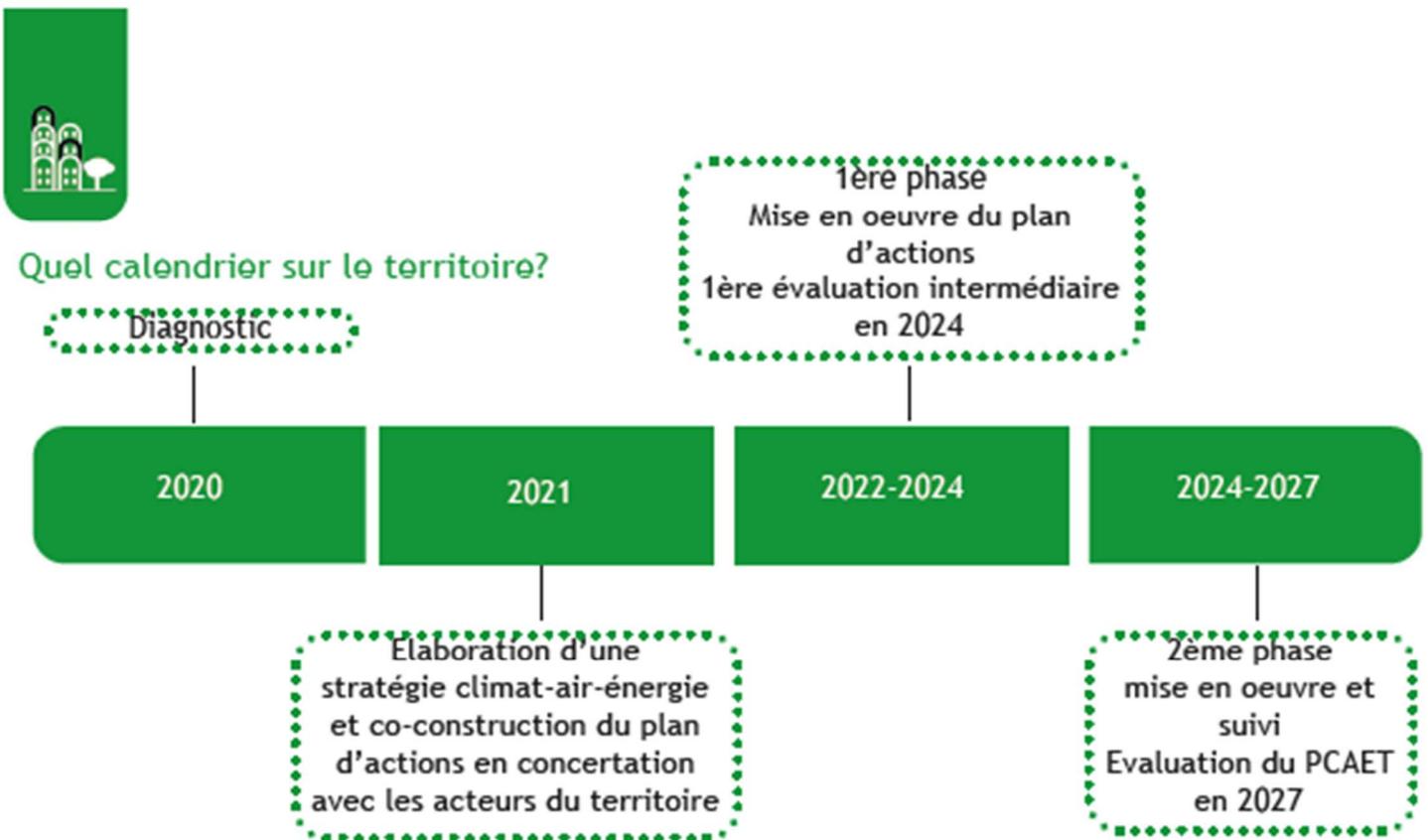
Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

Afin de co-construire au mieux le **Plan Climat Air Énergie Territorial** de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, la collectivité souhaite mobiliser toutes les forces vives du territoire et ouvre cette démarche à la concertation citoyenne.

Pour vous exprimer et construire ensemble le territoire de demain, vous pouvez faire part de vos idées, envies, besoins et attentes via le formulaire de participation citoyenne disponible sur le site internet de la Communauté de Communes (<https://www.cc-erstein.fr/environnement-bati-et-deplacements/le-pcaet>) jusqu'à la fin du mois d'octobre.

D'autres dispositifs seront déployés à partir du moins de septembre : des micro-trottoirs, des stands sur les marchés ainsi qu'un mur d'expression mobile. Vous pourrez découvrir le calendrier précis sur la page facebook de la Communauté de Communes ainsi que sur le site internet.

*Pour plus d'informations : Vinciane Kuhn, chargée de mission climat air énergie - [plan-climat@cc-erstein.fr](mailto:plan-climat@cc-erstein.fr)*



Pour élaborer ce plan, la Communauté a besoin de mobiliser l'ensemble des leviers disponibles et des acteurs engagés sur le plan de l'aménagement du territoire, l'alimentation, la mobilité, l'économie circulaire...

## Le bruit et l'odeur !

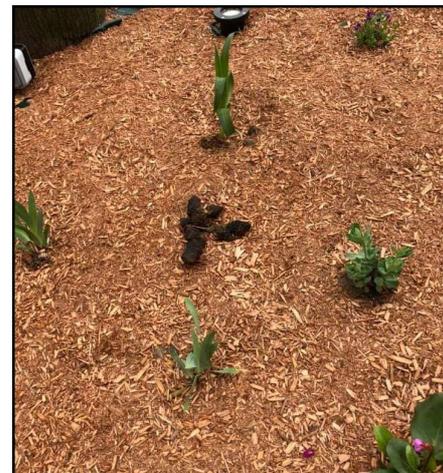
**N**ous avons déjà abordé le sujet des « incivilités » dans notre Blattel d'août 2020. Nous souhaitons rendre à nouveau attentif l'ensemble de nos concitoyens aux effets de ces dites incivilités sur notre bien-être à tous.

Les incivilités peuvent prendre différentes formes, mais nous sommes convaincus que même leurs auteurs savent souvent au fond d'eux-mêmes que leurs actes dérangent, nuisent, coutent, sont simplement minables voire parfois délictuels. Voici quelques illustrations récentes :

- ◆ Déjections canines jonchant les aménagements floraux certaines ruelles ou certains trottoirs,
- ◆ Abandon de sacs poubelles à côté des conteneurs de verre,
- ◆ Vol de décorations appartenant à la commune,
- ◆ Utilisation d'appareil de bricolage certains dimanches ou jours fériés (disqueuses, tondeuses à gazon,...)
- ◆ Des mégots jetés sur les trottoirs ou dans les bouches d'égout

Parfois certaines gênes ne sont pas volontaires comme par exemple le bruit généré par l'enthousiasme excessif de certains autour d'une piscine ou à l'occasion de fêtes en soirée ou même la journée.

Pour le bien de tous, faisons les efforts nécessaire à un meilleur vivre ensemble.



Rappel des 2 points encadrés par l'arrêté municipal du 7 sept. 1998.

- Tout bruit de voisinage pourra être sanctionné, sans qu'il soit besoin de procéder à des mesures acoustiques dès lors que ce bruit est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Ceci inclut les cris d'animaux, la diffusion de musique, les outils de jardinage, etc... et ce, quelle que soit l'heure !
- Les activités de bricolage et jardinage exercés avec des appareils tels que tondeuse, tronçonneuses, perceuses, etc... pourront être pratiqués tous les jours des 8h à 20h sauf les dimanche et jours fériés et sous réserve qu'elles ne portent pas atteinte à la tranquillité du voisinage.

**INFO** **3** grand est

**1000 euros d'amende si vous jetez votre mégot de cigarette ou vos déchets par terre**

A Obernai, un mégot de cigarette jeté par terre ou un dépôt sauvage peut vous coûter cher depuis le 1er juillet. Après un coup de gueule du maire, l'amende est salée : 1.000 euros pour tous les contrevenants.

L'amende peut être plus salée encore "si les opérations d'enlèvement du dépôt, d'élimination des déchets et de nettoyage du site entraînent une dépense supérieure au dit montant forfaitaire."

(source : [francetvinfo.fr](http://francetvinfo.fr))

## Réduire ses déchets au jardin

Les déchets générés par l'entretien du jardin, dits déchets verts, sont estimés à 160 kilos par personne et par an ! C'est dire si leur bonne utilisation au service de l'environnement est importante.

Tontes de pelouse, tailles de haies et d'arbustes, feuilles mortes, fleurs et plants de légumes fanés...Le jardin produit une quantité importante de matières organiques qui peut servir à fertiliser votre jardin.

Des techniques simples vous permettent de les valoriser à la maison, plutôt que de les emmener systématiquement en déchèterie.

- ◆ LE PAILLAGE qui consiste à ne pas laisser le sol nu en créant un couvert végétal de surface comme dans les sous-bois. Le paillage limite la pousse des herbes indésirables, maintient l'humidité du sol, tempère son échauffement en été et le protège du gel en hiver,
- ◆ LE COMPOSTAGE qui est un procédé de conversion naturelle des matières organiques par des micro-organismes en présence d'humidité et d'oxygène, en un produit semblable à un terreau. Il améliore la qualité du sol, permet l'utilisation d'un fertilisant naturel au lieu d'engrais chimiques, protège les plantations.
- ◆ LE MULCHING qui consiste à laisser la tonte de gazon sur place, elle se décompose naturellement. Pratique le mulching enrichit le sol et fertilise le gazon naturellement et gratuitement. Il limite la pousse des herbes indésirables.
- ◆ LE BROUYAGE qui consiste à broyer des végétaux pour pouvoir traiter au jardin. Il permet de traiter facilement à domicile tous les déchets végétaux. Il permet d'obtenir du broyat de bois, ressource très utile pour faciliter le jardinage.

### Qu'avez vous à y gagner ?

- *Du temps : pas de remorque à charger et décharger, d'allers-retours à la déchèterie. Moins d'arrosage, de désherbage, d'entretien au jardin.*
- *De l'argent : moins de transport donc consommation de carburant. 30% à 40% de consommation d'eau en moins. Plus besoin d'acheter des produits phytosanitaires et du paillis pour entretenir et aménager.*



### Brûler ses déchets végétaux est interdit

Cela nuit gravement à l'environnement et à la santé.

En cas de non respect, une contravention de 450€ peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

## MaPrimeRénov'

### De quoi s'agit-il ?

Ma primeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement).

Le montant de la prime varie en fonction des matériaux et des équipements éligibles dans la limite d'un plafond de 20 000 € pour des travaux sur un logement et pendant une durée maximale de 5 ans.

### Qui peut en bénéficier ?

Lancée le 1 janvier 2020, Ma primeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité ». Plus de 100 000 demandes d'aide ont été déposées, dont 75 000 déjà accordées.

À partir du 1 octobre 2020, MaPrimeRénov' devient accessible à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location. Ainsi les travaux faisant l'objet d'un devis à compter du 1 octobre seront éligibles aux nouvelles modalités de l'aide.

### Comment en bénéficier ?

Afin de savoir à quelles aides et pour quel montant vous êtes éligibles, vous pouvez utiliser le simulateur public :

#### Avant le lancement des travaux :

1. Vous devez déposer votre demande de prime en vous créant un compte sur le site [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr). Il vous sera demandé de fournir quelques pièces justificatives (devis des professionnels RGE mobilisés, documents d'identité, informations fiscales...).
2. Dès la finalisation de votre demande de prime, un instructeur procède à l'examen de votre demande. Si votre dossier est éligible, vous recevez une notification vous confirmant l'attribution de votre prime. Vous pouvez commencer vos travaux au moment de l'étape 1 ou 2.

#### À la fin des travaux

3. Vous demandez une facture au professionnel RGE qui a réalisé les travaux.
4. Vous demandez le versement de votre prime. Pour ce faire, connectez-vous à votre compte sur [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr). Transmettez votre facture et votre RIB pour que votre prime vous soit versée par virement.

### Calendrier de mise en œuvre

Déjà accessible aux propriétaires occupants sous condition de ressource, le service MaPrimeRénov' sera accessible à tous les propriétaires occupants le 1 janvier 2021 et aux propriétaires bailleurs le 1 juillet 2021.

Les ménages jusqu'à présent non éligibles peuvent d'ores et déjà signer les devis et commencer leurs travaux dès le 1 octobre, avant le dépôt de leur dossier. En effet les travaux dont les devis auront été signés à compter du 1 octobre 2020 seront éligibles à MaPrimeRénov', les dossiers de demande d'aide MaPrimeRénov' pouvant être déposés à compter du 1 janvier 2021.

## Les Missions Locales au cœur du Plan Jeunes

A chaque jeune sa solution !

Pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, un plan de relance économique de 100 milliards d'euros a été lancé avec pour priorité la lutte contre le chômage et la préservation de l'emploi.

Un de ses volets, le plan « #1jeune1solution », comporte une série de mesures pour accompagner les jeunes face aux impacts de la crise sanitaire de la Covid-19.

Dans le cadre du plan 1jeune 1solution, les Missions Locales sont mobilisées pour réussir le plan jeunes. Le réseau des 440 Missions Locales accompagne chaque année 1 100 000 jeunes vers l'emploi et l'autonomie.

>>> Solution n°1 : Pousser la porte de sa Mission Locale

Le contexte actuel a engendré une dégradation des conditions de vie des jeunes. Bon nombre de leurs projets ont été remis en cause et l'avenir leur paraît incertain.

**Tous les jeunes de 16 à 25 ans qui cherchent des solutions peuvent se rendre à la Mission Locale de leur territoire. Elle leur permettra de faire le point sur leur parcours de vie et les accompagnera dans la définition d'un projet professionnel, notamment grâce à l'utilisation de la boîte à outils délivrée par le plan gouvernemental 1jeune1solution (France Relance).**

Selon leur niveau, leurs besoins, leurs difficultés, ils peuvent bénéficier de réponses individualisées pour définir un objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir un projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

L'objectif de la Mission Locale est de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales. Pour exemple, le versement de l'aide financière exceptionnelle des jeunes accompagnés par Pôle emploi ou l'Apec s'appuie sur un diagnostic, social et financier, de la situation du jeune, établi par les Missions Locales.

*RAPPEL > Dans le cadre de la loi "Pour une école de la confiance", la formation des jeunes mineurs est obligatoire jusqu'à 18 ans. Les Missions Locales en assurent la mise en œuvre.*

>>> Plusieurs leviers d'actions

Les principaux leviers d'action proposés aux jeunes, en fonction de leur situation et de leur projet, sont les suivants :

- Un accompagnement dans l'orientation
- Une mobilisation adaptée de tous les dispositifs favorisant l'insertion
- Un accompagnement intensif pour les jeunes en situation de précarité : la Garantie jeunes
- Un accompagnement adapté aux jeunes de 16 – 18 ans, avec des phases de remobilisation et de formation ;
- Des périodes d'immersion en entreprise pour découvrir les métiers ou confirmer leurs projets
- Des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes ;
- Des propositions de missions de Service Civique de proximité.

Pour passer en « Mode avenir », une seule adresse :

**Mission Locale de Sélestat**

**3A, rue Roswag 67600 SELESTAT**



03 88 58 00 15



[contact@missionlocaleselestat.fr](mailto:contact@missionlocaleselestat.fr)



# Agenda

## des événements

### AGF du Bas-Rhin

Pour des moments sympas, en famille, cet été, voici les animations prévues !

#### Ateliers parents/enfants

- Samedi 31/07 dès 9h30 : **Pique-Nique Veggie'Family** avec Anne BAHL, cheffe cuisinier et Aline HENNY, référente familles
- Samedi 07/08 de 10h00 à 12h00 : **Atelier créatif : Ma planète, mon essen-ciel** avec Céline JOHANN de l'Atelier Imagin'Air
- Samedi 21/08 de 10h00 à 12h00 : **Atelier théâtre d'impro** avec Christine DIENE, association Grand'rir
- Les 8, 13, 22 et 28 juillet, retrouvez nous aussi lors de la « **caravane des animations** » organisée par l'Animation Jeunesse secteur Benfeld.

#### Accueils de Loisirs Sans Hébergement

- **Herbsheim** du 7 au 30/07, pour les enfants de 4 à 11 ans
- **Erstein** du 7/07 au 13/08, pour les enfants de 4 à 11 ans

Renseignements et inscriptions sur notre site internet [www.benfeld.agf67.fr](http://www.benfeld.agf67.fr), par téléphone 03 88 74 44 13 ou mail [alsh.benfeld@gf67.fr](mailto:alsh.benfeld@gf67.fr)



### Animation Jeunesse CCCE - Benfeld

Pour des moments sympas, en famille, cet été, voici les animations prévues !

#### La caravane des activités reprend la route

Pour les enfants de 6 à 9 ans accompagnés d'un adulte et pour tous les jeunes de 10 à 18 ans.

L'Équipe de l'Animation Jeunesse propose entre le 8 et le 28 juillet « La caravane des activités été-loisirs » ! Avec un coin chill, blabla, dessins, bricolage, jeux, musique... Tu y trouveras aussi des intervenants ou associations qui proposeront des activités spécifiques, de 15h à 19h selon les villages !

Des soirées culturelles et sportives seront proposées le jeudi 8, le vendredi 16, le jeudi 22 et le vendredi 23 juillet.

#### Les stages :

- Micro-fusée du 20 et 21 juillet
- Glisse du 22 et 23 juillet

#### Des soirées culturelles et sportives !

- Le jeudi 22 juillet : dès 19h30 à la salle polyvalente de Huttenheim, pour un spectacle hors norme « **la tente d'Edgar** ».
- Le vendredi 23 juillet : dès 19h30 à la salle des fêtes de Witternheim, pour le **Festi Witt'** pour une soirée concert en avant-première l'ACA Set et les Vitamin Soap.



Compte-tenu des contraintes d'organisation imposées par la situation sanitaire, le traditionnel Marché aux puces de l'AS Sermersheim n'aura pas lieu cet été





Matou MKD Photographe ®

## **MAIRIE DE SERMERSHEIM**

18 Allée des Tilleuls—67230 SERMERSHEIM

Tél : 03 88 74 70 17 - [mairie-sermersheim@wanadoo.fr](mailto:mairie-sermersheim@wanadoo.fr) - [www.sermersheim.fr](http://www.sermersheim.fr)

**S'Sarmerscher Blattel**, paru le 20 juillet 2021

**Directeur de publication** : Fernand Willmann

**Conception et mise en page** : Arnaud Boespflug

**Equipe de rédaction** : Commission Culture et Communication

**Crédits photos** : Matthieu Marcadé, Jacky Blumert, Fernand Willmann, Dernières Nouvelles d'Alsace, Ecole Adélaïde, France 3 Grand-Est, Office National des Forêts, Smictom Alsace Centrale, SDEA, ENEDIS, Commune de Gerstheim

**Impression** : Mairie de Sermersheim

# L'Actu en photo



Brûlage de végétaux, la forêt près du Kafferloch a pris feu



1er troc plantes : un succès mitigé, mais à renouveler



D129 : enfin un nouveau revêtement ! Gare aux excès de vitesse ...



Séance de travail du groupe transfrontalier, Sermersheim participera aux futurs projets avec le pays de Lahr

## Vente de l'ancien mobilier scolaire

La pandémie et le projet de renouvellement du matériel scolaire a permis de rééquiper le groupe scolaire de tables individuelles pour tous nos élèves

Conséquence : l'ancien mobilier scolaire va être mis en vente, et nous avons souhaité prioriser notre population et nos administrés

Les personnes intéressées par ce mobilier peuvent contacter la Mairie, soit par mail ([mairie-sermersheim@wanadoo.fr](mailto:mairie-sermersheim@wanadoo.fr)), soit par appel téléphonique (03 88 74 70 17) pour réserver le matériel. Ces personnes seront contactées individuellement pour récupérer

leur commande



Table simple : 7.50 € (8 disponibles)

Table double : 15.00 €, 33 disponibles dont 7 vertes et 27 jaunes

Les **samedis 2 & 23 Octobre**, de 8h30 à 16h00, ouverture du site multi-services pour déposer vos déchets verts issus de la taille de vos haies, arbustes, etc ...

Par contre, pas de dépôt de gazon, ou autres ...



